pour lui et les siens et toutes les protections qui lui sont nécessaires et légitimement dues.

A MÉRICOURT, NOYELLES, LOISON

Dans ces communes, des cérémonies analogues ont eu lieu.

A Méricourt-Village, une première visite a été faite au cimetière par la municipalité et les sociétés locales. Un peu plus tard, les camarades des sections de Lens, au nombre de plusieurs centaines, accompagnaient le citoyen MAES, qui déposa une couronne sur la tombe des victimes et salua leur mémoire, au nom du syndicat des Mineurs.

A Loison, ce fut le citoyen EVRARD et à Noyelles, le citoyen BEUGNET parlèrent au nom de l'organisation syndicale.

Dans ces deux communes, une assistance nombreuse et recueillie emplissait les cimetières et aussitôt après, se rendit à Méricourt-Corons.

Au cimetière de Méricourt

Bien avant l'heure fixée, et pendant que de toutes parts les sociétés et les sections se rassemblent sur la place des Corons, la foule a envahi le cimetière, qui ressemble à un parterre fleuri. Sur les tombes, parents et amis ont voulu, en ce jour de douloureux anniversaire, apporter une gerbe, une couronne, un bouquet, sur le carré de terre où repose le cher disparu.

Autour du silo où gisent les restes lamentables de ceux que la mort a défigurés, hachés, broyés et qu'on a empilés, martyrs inconnus, dans la fosse commune, se pressent tous ceux qui n'ont pas pu abriter sous un modeste mausolée le père ou le mari qu'ils pleurent encore aujourd'hui.

Mais bientôt la concentration s'opère. Venus de toutes les directions, les mineurs de Dourges, de Lens, de Liévin, de Drocourt, d'Ostricourt, de Carvin, de Béthune et de Courrières se groupent au centre de la cité autour de leurs drapeaux frissonnants qui viendront tout à l'heure se ranger au pied du monument commémoratif qui porte, gravée sur ses faces, l'interminable liste des victimes de la catastrophe.

Lorsque le citoyen Lamendin, qu'entoure une phalange de militants dévoués, arrive au cimetière, il a peine à se frayer un passage. Lentement, le cortège pénètre dans la nécropole qui regorge de monde. Et ce qu'il y a de vraiment admirable, c'est le calme et le recueillement de ces milliers d'hommes, et quand Lamendin prend la parole pour adresser aux martyrs de Courrières le salut fraternel de l'organisation syndicale qu'il représente, c'est au milieu d'un silence religieux que tombent ses paroles.

Lorsque les couronnes eurent été placées, le citoyen SORRIAUX prononça d'abord quelques mots pour protester à nouveau contre l'attitude de la Compagnie de Courrières qui croyait sans doute que les travailleurs ne se souvenaient déjà plus que 1,200 des leurs avaient été engloutis dans un cataclysme sans précédent dans l'histoire du travail.

Puis le citoyen FLAMENT Emmanuel, au nom de la coopérative «La Lumière», de Méricourt-Corons, vient saluer ses camarades coopérateurs disparus.

Discours de Lamendin

LAMENDIN prend alors la parole et d'une voix vibrante prononce le discours suivant :

Citoyennes, Citoyens,

C'est avec le cœur serré, profondément attristé, que l'on pénètre dans ce cimetière où des fosses prématurément ouvertes ont recueilli les restes brûlés, déchiquetés, des malheureuses victimes de l'effroyable drame du 10 mars, dans un horreur stupéfiante.

Comment, malgré les progrès de la science, malgré l'institution d'un service de contrôle par l'Etat, n'a-t-on pu prévenir pareille calamité? C'est la question que se posèrent tout d'abord, à la nouvelle de l'épouvantable catastrophe des mines de Courrières, toutes les personnes sensées qui ne pouvaient se faire l'idée que des capitalistes, guidés par l'appât du gain, étaient capables de commettre les plus grandes fautes, le plus grand crime.

Oui, le plus grand crime, citoyens.

J'ai prononcé ce mot, il y a deux ans, ici même, au moment où l'on venait de descendre dans la fosse commune les restes des camarades dont l'identité n'avait pu être établie.

Je tiens à le répéter aujourd'hui.

Il faut que l'on n'oublie pas que cette catastrophe du 10 mars 1906 a été un crime capitaliste, d'autant plus odieux, d'autant moins excusable, que les coupables ont commis leur horrible forfait dans le but de se procurer de l'or. Que leur importe à ces capitalistes la vie des travailleurs, le deuil des familles ouvrières? Que leur importe si demain des milliers d'enfants seront privés de l'aide de leur père, pourvu que leurs coffres-forts s'emplissent toujours, toujours?

Oui, citoyens, ainsi que je le disais au bord de cette fosse il y a deux ans, la Compagnie savait que le feu brûlait au fond de la mine, et au lieu de faire remonter les ouvriers elle obligeait les descentes dans l'unique but d'accroître ses bénéfices : il y avait des commandes, il fallait du charbon, il fallait maintenir les ouvriers dans la mine. C'est à ce seul sentiment égoïste, c'est guidée par cet appât malsain que la Compagnie donnait des ordres de descendre, descendre quand même au fond, malgré le danger imminent.

Aussi, quand les responsabilités furent connues, une indignation publique générale s'ajouta au sentiment d'horreur du premier moment.

L'opinion publique a puni d'une éternelle flétrissure les coupables.

Mais est-ce suffisant ?

La Justice toujours si sévère pour les petits, pour les faibles, n'a pas touché les riches et puissants responsables de la catastrophe du 10 mars 1906.

Une ordonnance de non-lieu a même été déclarer que les coupables ne devaient pas être traduits à la barre de Justice.

Et, chose inouïe, scandaleuse, il a été constaté qu'au cours de l'enquête judiciaire, les ingénieurs du contrôle de l'Etat étaient surtout préoccupés à sauver les coupables.

C'est que, citoyens, ainsi que je l'ai déjà dit, les responsabilité et culpabilité de la Compagnie ne dégagent en rien celles de l'Etat, car l'Etat, répétons-le hautement, a aussi sa lourde part de responsabilité.

Les ingénieurs de l'Etat ont des relations trop étroites avec les ingénieurs et les administrateurs des Compagnies, et il s'en suit que, souvent, trop souvent malheureusement, ce sont les avis des directeurs des Compagnies, les rapports des ingénieurs des Compagnies, qui font les rapports et les avis des ingénieurs de l'Etat.

Et ce qu'il y a de plus scandaleux encore, c'est que le gouvernement accueille et fait siennes les conclusions de ses ingénieurs.

Aussi, non seulement l'ordonnance de non-lieu venait couvrir, du moins momentanément, les coupables des foudres de la loi, mais ne vit-on pas le gouvernement proposer pour la croix de la Légion d'honneur certains de ces coupables.

C'était un nouveau défi jeté à la Vérité et à la Justice.

Quoi, on décorerait des coupables du crime de 1906 ; on décorerait certains de ces hommes de Courrières qui se font gloire de porter constamment atteinte à la liberté de conscience et à la liberté syndicale.

Le prolétariat justement ému, a fait entendre ses protestations et la Commission des Mines, à l'unanimité, s'est prononcée contre les prétentions scandaleuses du gouvernement.

Le citoyen Basly, qui, à la Commission des Mines, s'est fait le porte-parole des veuves et des orphelins et de tout le prolétariat, continuera son œuvre.

Il faut que les coupables aient à répondre de leur crime devant l'Histoire et devant la Justice du pays.

Et nous ne cesserons de protester vivement jusqu'à ce que les morts qui reposent dans les cimetières de la concession de Courrières soient vengés.

Il faut que, enfin, notre appel à la Justice soit entendu, et pour cela il faut que nous nous sentions de plus en plus les coudes, camarades, afin que la vérité ne soit pas étouffée et que justice soit rendue.

Oui, camarades, grouppez-vous de plus en plus étroitement autour du drapeau syndical, et vous serez forts pour réclamer justice et réparation du crime du 10 mars 1906, et aussi pour exiger du gouvernement et des Compagnies toutes les mesures nécessaires en vue d'éviter de nouvelles calamités.

Quand on se consacre au labeur le plus dur que l'être humain puisse supporter, quand on risque tous les jours sa vie pour enrichir le capital, on peut bien avoir le droit d'exiger de celui-ci tout ce qui peut être fait en vue d'épargner des morts affreuses et cruelles au fond de la mine.

Oui, camarades, ne désespérons pas ; faisons entendre et toujours nos protestations et sortons de ce champ de repos non avec le front bas, non avec des paroles de haine, mais après avoir séché nos paupières humides, relevons la tête et faisons entendre nos appels à la Justice.

Martyrs de Courrières, victimes du capital qui reposez ici, au nom du Syndicat, au nom du prolétariat, je vous salue.

Après quelques paroles du citoyen SIMON, dit RICQ, délégué mineur de la fosse numéro 3, qui s'élève contre l'impunité dont semblent jouir les responsables de la catastrophe et contre le déni de justice opposé aux travailleurs, la foule s'est retirée sans incident.

Les broutchoutards et les jaunes manifestent

La Fédération syndicale — alias syndicat Broutchoux — avait organisé une manifestation pour laquelle on avait fait venir de Paris le citoyen Merrheim, de la C. G. T.

Annoncé pour 10 heures, à Billy-Montigny, le départ du cortège des broutchoutards n'arriva au cimetière que lorsque les habitants de Billy en étaient sortis. Dans le cimetière désert, les trois cents « manifestants » purent évoluer à l'aise et écouter M. Broutchoux, Dumez et quelques autres orateurs improvisés. Les broutchoutards se rendirent au cimetière de Méricourt-Corons où ils arrivèrent un bon moment après que la manifestation que nous venons de relater eut pris fin. Les mêmes orateurs recommencèrent les mêmes discours et les broutchoutards, ainsi que les curieux qui les accompagnaient se dispersèrent sans que l'ordre fut un seul instant troublé.

Quelques gendarmes avaient pris position près de la porte du cimetière mais ils n'eurent à intervenir à aucun moment, la « manifestation » des amis de M. Broutchoux s'étant déroulée au milieu de l'indifférence générale.

Si les anarchos firent preuve de beaucoup de calme, les jaunes au contraire se livrèrent à des excentricités qui n'eussent été que grotesques si elles n'étaient complètement déplacées.

Les camarades qui accompagnaient le citoyen Maes se disposaient à quitter le cimetière de Méricourt-Village pour se rendre aux corons de Méricourt, lorsque la place fut envahie par une horde bruyante de trois douzaines de serins, précédés d'un curé gesticulant et d'une vingtaine de femmes qui brandissaient des parapluies en vociférant des cantiques, le tout suivi du pape des jaunes, Son Excellence le R. P. Dombray-Schmidt.

En apercevant nos amis les dévotes entrèrent dans une fureur épileptiforme et se mirent à hurler : « Nous voulons Dieu ! Nous voulons Dieu ! » et à taper autour d'elles à grands coups de pépin.

Comme la charge de ces amazones était irrésistible et que d'ailleurs il était temps de regagner Méricourt-Corons, nos amis laissèrent le champ libre à la cohorte hurlante et gesticulante au milieu de laquelle Dombray-Schmidt et le vobiscum se débattaient comme deux diables dans un bénitier.

Personne ne sait, du reste, ce qu'ils sont devenus depuis.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

A la Chambre

LA CHAMBRE ADOPTE LE PROJET DE LOI REINTEGRANT LES OFFICIERS ET LES FONCTIONNAIRES REVOQUES POUR DELIT D'OPINION.

Paris, 10 mars. — La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. BRISSON. La plupart des députés sont à leur banc et le contraste avec la journée d'hier est très vif, où soixante députés à peine étaient en séance pour la discussion de l'impôt sur le revenu.

La réintégration de M. J. Reinach

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la réintégration dans les cadres de l'armée territoriale de M. Joseph Reinach, ancien capitaine de cavalerie territoriale.

Le Président donne lecture du nouvel article unique du projet présenté par la commission.

Voici le texte du projet :

« M. Joseph Reinach, ancien capitaine de cavalerie territoriale (service d'état-major), est réintégré dans ce grade pour prendre rang du jour où il lui a été conféré pour la première fois.

» Sont également réintégrés dans leur grade, pour prendre rang du jour où il leur a été conféré pour la première fois, les officiers appartenant à la réserve et à l'armée territoriale qui ont été révoqués, soit en vertu du paragraphe 4, en raison d'un acte politique, soit en vertu du paragraphe 7 de l'article 7 du décret du 31 août 1878, sur la simple demande non motivée qu'ils peuvent adresser au ministre de la guerre dans le mois qui suivra la promulgation de la présente loi. »

Les fonctionnaires révoqués

M. Paul CONSTANS défend le contre-projet suivant :

« Sont réintégrés dans l'exercice de leurs fonctions, pour reprendre rang du jour où elles leur ont été confiées pour la première fois, les anciens fonctionnaires des administrations publiques qui ont été frappés administrativement pour délit d'opinion ou pour un acte politique. »

M. Reinach, dit-il, a été frappé pour délit d'opinion ; on le réintègre. Nous demandons la même mesure pour les postiers qui ont été frappés. Du reste, le gouvernement l'a si bien compris qu'il a déjà réintégré Clavier.

M. SIMYAN, sous-secrétaire d'Etat des postes. — Les postiers ont été frappés non pour délit d'opinion, mais pour actes d'indiscipline. Nous sommes disposés à examiner les cas des postiers, mais séparément.

M. Paul CONSTANS. — C'est aussi pour acte d'indiscipline qu'a été frappé M. Reinach.

M. BERTEAUX, président de la commission de l'armée. — Ce n'était pas à la commission de l'armée à accepter l'amendement de M. Constans, puisqu'elle ne s'occupe que des questions militaires ; mais, à titre non officiel, elle déclare ne pas faire obstacle à l'amendement. (Applaudissements à gauche.)

Nous avons beaucoup de projets en l'air, de discussions en cours. Aucun de ces projets n'a encore abouti et n'est près d'aboutir. Ce que nous demandons, c'est non pas des mesures particulières d'indulgence, mais une mesure générale d'oubli et de pardon. (Applaudissements à gauche.)

M. COLLIARD. — Je voterai le projet et l'amendement, comme des mesures de réparation et d'oubli nécessaires et comme témoignage de pitié envers les familles des travailleurs frappés.

L'amendement Constans voté

Le vote a lieu au milieu d'une certaine agitation.

Par 330 voix contre 217, le contre-projet Constans est adopté. (Applaudissements à gauche).

Voix diverses. — Démission ! Démission !

LA PROPOSITION LASIES

M. LASIES dépose l'amendement suivant :

M. J. Reinach, ancien capitaine de cavalerie territoriale (service d'état-major), est réintégré dans ce grade pour prendre rang du jour où il lui a été conféré pour la première fois.

Sont également réintégrés dans leur grade, pour prendre rang du jour où il leur a été conféré pour la première fois, les officiers de réserve et de territoriale qui ont été révoqués en vertu du paragraphe 7 de l'article 7 du décret du 31 août 1878.

Je ne puis admettre, dit-il, la différence établie entre M. Reinach et les autres officiers. Pourquoi exiger une demande de la part de ceux-ci et n'en pas exiger de M. Reinach ?

M. Reinach lui-même ne peut accepter de vouloir rentrer avec fanfares dans l'armée quand ses camarades seraient obligés de se présenter en quémandeurs et de passer par l'escalier de service.

M. MESSIMY, rapporteur. — M. Reinach m'a chargé de dire qu'il acceptait de faire une demande.

M. LASIES. — Pas plus pour lui que pour les autres, je ne veux l'humiliation d'une demande, d'ailleurs antiréglementaire.

LE GÉNÉRAL PICQUART. — Cette demande est nécessaire et réglementaire. D'ailleurs, je le dis à mon tour, M. Reinach accepte de la faire.

La réintégration des officiers exige des précautions ; elle ne doit pas servir de prétexte à des manifestations. Il ne faut pas que l'officier soit réintégré malgré lui.

LE PRÉSIDENT. — Alors le paragraphe 1er de l'article unique doit tomber si M. Reinach accepte de faire une demande.

M. BERTEAUX. — Oui, tous les officiers seraient réintégrés sur leur demande ; j'entends tous ceux qui ont été frappés pour actes politiques.

M. MESLIER. — Et les attachés de cabinet frappés pour actes politiques seront-ils réintégrés ? (Rires).

M. LASIES. — Je persiste à dire que la demande est inutile et antiréglementaire. Je connais un peu mieux ces questions que le ministre de la guerre qui est un tout jeune général ; je suis un vieux militaire. (Rires).

Je demande au jeune général Picquart : Aurait-il accepté de faire une demande pour être réintégré dans son grade ? (Nouveaux rires).

ZEVAES. — Nous acceptons, mes amis et moi, la rédaction de la commission. Seulement, il faudra changer le titre du projet de loi puisqu'une mesure individuelle devient une mesure générale.

M. LASIES. — Je retire mon amendement.

La nouvelle rédaction de la commission, qui supprime le premier paragraphe de l'article visant M. Reinach, est adoptée à mains levées.

LE PRÉSIDENT. — Il est entendu que le titre du projet sera modifié :

Au lieu de : « Réintégration de M. Reinach », il y aura « réintégration des officiers et fonctionnaires ». (Assentiment).

L'impôt sur le revenu

Vote de l'article 7. — Les amendements.

On reprend la discussion de l'impôt sur le revenu à l'article 7.

LE PRÉSIDENT annonce que la commission a accepté un nouveau texte du premier paragraphe de l'article 7, qui donne satisfaction à M. Perroche, dont l'amendement a été pris en considération par la Chambre.

M. VIGOUROUX, sur le deuxième paragraphe de l'article 7, a développé un amendement tendant à ajouter aux immeubles exempts de l'impôt, les propriétés bâties appartenant aux hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance.

Après un échange d'observations entre MM. VIGOUROUX et CAILLAUX, ministre des finances, M. Vigouroux retire son amendement.

L'ensemble de l'article 7 est ADOPTÉ.

M. MERLE présente un article prévoyant certaines déductions faites au revenu brut d'un immeuble, déductions motivées par les frais d'entretien et réparations, primes d'assurance, frais de ramonage, enfin par les pertes de loyers, de non-locations.

Après une intervention de M. Caillaux, M. MERLE retire son amendement.

LES PROPRIETES BATIES

L'augmentation des loyers.

GROUSSIER développe un amendement ainsi conçu :

« Pendant les cinq années qui suivront la promulgation de la présente loi, les propriétés bâties dont le loyer sera augmenté seront assujetties à double taxe. »

L'orateur rappelle que, lors du vote de la loi de 1900 sur les boissons hygiéniques, dont l'impôt fut remplacé par des taxes de compensation sur les propriétés bâties, les propriétaires firent supporter ces charges aux locataires. Il en sera de même avec l'impôt sur le revenu.

MM. CAILLAUX et PELLETAN demandent le rejet de l'amendement, qui est décidé par 473 voix contre 73.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

AU SENAT

LES PECHEURS DE TERRE-NEUVE. — LA SEPARATION ET LE DIVORCE

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

On valide M. GROSJEAN élu dans le Doubs.

M. LEYDET dépose, au nom de la commission des finances, deux projets de loi portant ouverture de crédit pour les expositions de Venise et de Saragosse.

LES TERRENEUVIERS

M. Brager de la Ville Moyssan pose une question au ministre des colonies sur les conditions défectueuses dans lesquelles s'effectue entre les côtes de France et Terre-Neuve le transport des marins qui vont pêcher la morue.

M. MILLIES-LACROIX fait l'historique des pourparlers engagés au sujet de l'organisation des transports des pêcheurs en 1908.

La concession consentie par la colonie de Saint-Pierre et Miquelon sur le droit de navigation avait été accordée dans l'intérêt des pêcheurs et non de la société « La Morue Française ». En conséquence la colonie devra percevoir le droit plein sans la réduction concédée. M. Lemaire intervient en faveur des petits pêcheurs.

L'incident est clos.

LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

Le Sénat vote, par 184 voix contre 82, la loi autorisant la conversion de la séparation de corps en divorce à la demande d'une des parties.

On reprend la discussion sur le régime du divorce.

M. BERENGER, rapporteur, déclare que la commission adopte l'amendement Théodore Girard pris en considération à la dernière séance.

Il spécifie que s'il existe un ou plusieurs enfants mineurs issus du mariage, le tribunal pourra surseoir à statuer sur la demande de conversion de la séparation en divorce pendant un délai de 6 mois à 2 ans.

BRIAND combat l'amendement qui est repoussé par 162 voix contre 123.

M. GOURJU développe un article additionnel conservant à la femme, si la séparation a été prononcée à son profit, ses droits de reversibilité et d'accroissement sur la pension de retraite du mari. Si la séparation a été prononcée contre le mari qui demande la conversion, la femme après le jugement de conversion, ne peut pas perdre ses droits sur la retraite de son mari.

BRIAND combat l'article additionnel car le droit à la retraite résulte du contrat de mariage et si le mariage est rompu, comment ce droit peut-il subsister ? Cet amendement devrait faire l'objet d'une proposition spéciale.

M. GOURJU accepte la disjonction de son amendement mais elle est repoussée par 164 voix contre 115.

M. Gourju déclare alors retirer son amendement.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX propose de décider que les dispositions prévues dans le jugement sur la séparation de corps au point de vue de la pension alimentaire seront maintenues après le jugement de conversion en divorce.

Cet amendement est ADOPTÉ, ainsi que celui de M. Cicéron appliquant la loi à l'Algérie et aux colonies.

LA LOI VOTEE

L'ensemble de la loi est ADOPTÉ par 184 voix contre 82.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

L'ASSASSINAT du marchand de vanille

Quelques nouveaux détails sur la vie de Hanni, le « Pera Vanille ». — Les recherches de la Sûreté et le passé du meurtrier Hennequin.

Paris, 10 mars. — Nous avons dit que le marchand de vanille qui fut trouvé assassiné à son domicile boulevard Voltaire, dans les circonstances que l'on sait, avait fait le tour du monde avant de venir monter à Paris son petit commerce.

Un de ses amis et compatriotes, le docteur Jacot-Guillarmond, publie dans un journal de Neuchâtel l'odyssée de cet infatigable « globe-trotter ».

Né à la Chaux-de-Fonds, en 1870, Eugène Hanni avait fait de bonnes études au collège latin de Neuchâtel. Dès son plus jeune âge, les grands voyages le tentent. Il apprend l'allemand et l'italien ; il se rend à Gênes, puis en Espagne, où une importante maison de Xérès lui offre une situation enviable. Après s'être perfectionné dans la langue espagnole, il s'embarque pour Londres et apprend l'anglais. En possession de cette cinquième langue, il entreprend le tour du monde.

Hanni arrive à Buenos-Ayres, où il reste à peine le temps de regarnir un peu sa bourse. Il parcourt toute l'Amérique du Sud, remonte la côte du Pacifique, s'arrête quelque temps à Lima, en repart pour Panama, puis pour San-Francisco. Après un court séjour dans l'Amérique du Nord, il s'embarque sur un mauvais navire à voiles et cingle vers Papeete. Durant les six semaines que dure la traversée, il apprendra la langue canaque en usage dans toute l'Océanie.

Nous avons déjà relaté quelques épisodes de son séjour dans l'archipel océanien. Admis dans l'intimité de la famille royale de Bora-Bora, il ne tint qu'à lui d'épouser une des princesses ; il se contenta de se laisser adopter par la reine. Pendant près de quatre ans il coula dans ces îles une vie d'enchantement. En 1895 il s'arracha aux douceurs de cette nouvelle Cythère. Avant de s'embarquer il avait pris des arrangements avec quelques commerçants établis dans l'archipel, auxquels il devait envoyer des articles dits « de Paris » dont les indigènes raffolent ; en échange il devait recevoir de la vanille.

De Tahiti, Hanni passe dans la Nouvelle-Zélande, puis sur le continent australien ; il revient ensuite sur Colombo, Aden, l'Egypte et la Tunisie. Il retrouve son ami le docteur Jacot-Guillarmond à Malte et visite en sa compagnie Syracuse, Catane et Messine.

A son départ de Suisse, Hanni avait engagé avec son ami une partie d'échecs qui fut continuée par correspondance durant le voyage d'Hanni à travers le monde. La partie se termina à Gênes ; elle avait duré sept ans. « J'aurais dû la perdre, dit le docteur Jacot-Guillarmond, mais Hanni s'arrangea de façon à terminer par un « pak » (partie nulle) ».

De Gênes, Hanni regagna, avant de venir à Paris, son pays natal où ses amis lui firent fête. Durant ses pérégrinations, le « globe-trotter » n'avait pas oublié ces derniers ; il leur adressait à tour de rôle de longues lettres de 30 à 40 pages, qui sont, dit le docteur Guillarmond, « pétries d'esprit et émaillées de descriptions très fines et d'anecdotes amusantes ».

Hanni n'avait pas, paraît-il, renoncé définitivement aux pérégrinations à travers le monde et dernièrement, au cours d'un des voyages qu'il faisait en Suisse pour aller embrasser son vieux père, il avait proposé à son ami de repartir avec lui pour l'Océanie, dont il avait la nostalgie.

Le meurtrier présumé

La justice a maintenant entre les mains un nouvel élément d'investigations : la photographie d'Hennequin ou de celui qui a pris ce nom. M. Hamard, qui ne croit pas, en effet, qu'Hennequin soit le vrai nom de l'homme qu'il recherche, a reconstitué une grande partie du passé de l'assassin présumé : celui-ci a dû exercer, en Amérique, l'aventureuse profession de chercheur et de dresseur de chevaux sauvages ; il a séjourné également en

HENNEQUIN

Belgique — Liège, Anvers, Verviers, — puis il est venu à Lille et enfin à Paris, où il s'est révélé comme un joueur effréné.

Si Aristide Hennequin n'est pas capturé dans une prochaine râfle, comme on l'espère, et en dépit des précautions prises par certains trafiquants que l'on connaît à l'heure actuelle, les policiers pensent que le fugitif pourra gagner les maisons de jeu du littoral méditerranéen. Quelque temps avant le crime, il aurait raconté qu'il connaissait une combinaison infaillible pour gagner à la roulette et au « trente et quarante ».

On espère retrouver en même temps que le pseudo-Hennequin, un autre individu, de vingt-huit à trente ans, disant exercer la profession d'électricien, et qui n'aurait pas quitté, depuis le jour du crime, l'assassin présumé du marchand de vanille.

LA GUERRE AU MAROC

Le combat de M'Quarto. — Nos pertes. — La situation à Fez

Tanger, 10 mars. — Un télégramme du général d'Amade annonçait hier que le corps d'occupation avait, dans un combat qui n'a pas duré moins de treize heures, infligé une sanglante défaite aux Mdakras et aux autres tribus renforcées par la mehalla de Moulay Hafid. Ce télégramme, muet sur nos pertes, a été complété aujourd'hui par la dépêche suivante :

Le combat du 8 Mars

Un tué, sept blessés

Un télégramme du général d'Amade, daté de Sidi-el-Kerim, 9 mars, 7 heures du soir, mentionne les pertes subies par nos troupes dans le combat du 8 mars.

Nous avons eu un soldat du 1er étranger tué, 4 blessés européens, 3 tirailleurs algériens légèrement blessés.

Les troupes campant à Sidi-Abd-el-Kerim. Leur marche, depuis l'oued Accira, n'a été inquiétée que par quelques faibles détachements marocains.

L'état sanitaire continue à être très satisfaisant.

L'amiral Philibert

Le contre-amiral Philibert devait arriver au terme normal de son commandement le 3 avril prochain.

En raison des services éminents que cet officier général rend en ce moment sur la côte du Maroc, le gouvernement a décidé de le maintenir à la tête de sa division.

A Fez

L'agitation. — Fuite de Kittani

Tanger, 10 mars. — Fez, 5 mars. — Kittani est décidément en fuite. On ignore sa destination. La ville est toujours troublée. Faute d'argent, on a perquisitionné chez

---

FEUILLETON DU 11 MARS. — N. 117

LA COMTESSE DE CHARNY

— Je répétérai à Votre Majesté que la fille de Marie-Thérèse, que la femme que j'ai vue si calme et si courageuse dans la nuit du 5 au 6 octobre, n'est point une femme ordinaire, et, par conséquent, n'a pu être émue d'un de ces accidents qui ont prise sur les femmes ordinaires.

— Vous avez raison, docteur ; croyez-vous aux pressentiments ?

— La science repousse tous ces phénomènes qui tendraient à renverser le cours matériel des choses, et, cependant, parfois les faits sont là qui viennent donner un démenti à la science.

— J'aurais dû dire : croyez-vous aux prédictions ?

— Je crois que la suprême bonté a couvert, pour notre propre bonheur, l'avenir d'un voile impénétrable. Quelques esprits, qui ont reçu de la nature une grande justesse mathématique, peuvent arriver, par l'étude profonde du passé, à soulever un coin de ce voile, et à entrevoir, comme à travers un brouillard, les choses futures ; mais ces pour aborder des questions que sa raison religion a aboli la fatalité, depuis que la philosophie a mis des limites à la foi, les prophètes ont perdu les trois quarts de leur magie... et cependant... ajouta Gilbert...

— Et cependant ?... reprit la reine, voyant qu'il pensif, il s'arrêtait.

— Et cependant, Madame, poursuivit-il, comme s'il faisait un effort sur lui-même pour aborder des questions que sa raison reléguait dans le domaine du doute, et cependant il est un homme...

— Un homme ?... dit la reine qui suivait avec un intérêt haletant les paroles de Gilbert.

— Il est un homme qui a quelquefois confondu par des faits irrécusables tous les arguments de mon intelligence.

— Et cet homme,,, c'est ?...

— Je n'ose le nommer devant Votre Majesté.

— Cet homme c'est votre maître, n'est-ce pas, Monsieur Gilbert ? l'homme tout-puissant, l'homme immortel, le divin Cagliostro !

— Madame, mon seul, mon unique, mon véritable maître, c'est la nature... Cagliostro n'est que mon sauveur. Percé d'une balle qui me traversait la poitrine, perdant tout mon sang par une blessure que, devenu médecin, et après vingt ans d'études, je regarde comme incurable, en quelques jours, grâce à un baume dont j'ignore la composition, il m'a guéri... De là ma reconnaissance, je dirai presque mon admiration.

— Et cet homme vous a fait des prédictions qui se sont accomplies ?

— D'étranges ! d'incroyables, Madame ! Cet homme marche dans le présent avec une certitude qui ferait croire à sa connaissance de l'avenir.

— De sorte que, si cet homme vous avait prédit quelque chose, à vous, vous croiriez à sa prédiction ?

— J'agirais, du moins, comme si elle devait se réaliser.

— De sorte que s'il vous avait prédit une mort prématurée, terrible, infamante, vous vous prépareriez à cette mort ?

— Après toutefois, Madame, dit Gilbert en regardant profondément la reine, après avoir cherché à y échapper par tous les moyens possibles.

— Y échapper ... Non, docteur, non, je vois bien que je suis condamnée ! dit la reine. Cette révolution est un gouffre qui doit engloutir le trône ; ce peuple est un lion qui me dévorera !

— Ah ! Madame, dit Gilbert, ce lion qui vous épouvante, il dépend de vous de le voir se coucher à vos pieds comme un agneau.

— Ne l'avez-vous pas vu à Versailles ?

— Ne l'avez-vous pas vu aux Tuileries ?... C'est l'océan, Madame, battant incessamment, jusqu'à ce qu'il le déracine, le rocher qui s'oppose à sa course, caressant comme une nourrice la barque qui se confie à lui...

— Docteur, tout est rompu depuis longtemps entre ce peuple et moi... Il me hait, et je le méprise.

— Parce que vous ne vous connaissez réellement ni l'un ni l'autre... cessez d'être pour lui une reine, devenez une mère ; oubliez que vous êtes la fille de Marie-Thérèse, notre vieille ennemie ; la sœur de Joseph II, notre faux ami ; soyez française, et vous entendrez les voix de ce peuple s'élever vers vous pour vous bénir, et vous verrez les bras de ce peuple s'étendre vers vous pour vous caresser.

Marie-Antoinette haussa les épaules.

— Oui, je sais cela... Il bénit hier, il caresse aujourd'hui... Demain, il étouffe ceux-là même qu'il a bénis et caressés !

— Parce qu'il sent qu'il y a dans ceux-là une résistance à sa volonté, une haine en opposition avec son amour.

— Et sait-il lui-même ce qu'il aime ou ce qu'il hait, ce peuple, élément destructeur... destructeur à la fois comme le vent, l'eau et le feu et qui a les caprices d'une femme ?

— Parce que vous le voyez du bord, Madame, comme le visiteur des falaises voit l'océan ; parce qu'avançant et reculant sans raison apparente, il brise à vos pieds son écume et vous enveloppe de ses plaintes, que vous prenez pour des rugissements ; mais ce n'est point ainsi qu'il faut le voir : il faut le voir poussé par l'esprit du Seigneur, qui plane sur les grandes eaux ; il faut le voir comme Dieu le voit, marchant à l'unité et brisant tout ce qui est obstacle pour arriver à ce but. Vous êtes reine des Français, Madame, et vous ignorez ce qui se passe à cette heure en France... Levez votre voile, Madame, au lieu de l'abaisser, et vous admirerez au lieu de craindre !

— Que verrai-je donc de si beau, de si magnifique, de si splendide ?

— Vous verrez le nouveau monde éclore au milieu des ruines de l'ancien ; vous verrez le berceau de la France venir flotter, comme celui de Moïse, sur un fleuve plus large que le Nil, que la Méditerranée, que l'océan... Dieu le protège, ô berceau ! Dieu le garde, ô France !

Et, si peu enthousiaste que soit Gilbert, il leva les bras et les yeux au ciel.

La reine le regardait avec étonnement. Elle ne comprenait pas.

— Et où va-t-il aborder ce vaisseau ? demanda la reine ; est-ce à l'Assemblée nationale, cette réunion de disputeurs, de démolisseurs, de niveleurs ? Est-ce la vieille France qui doit guider la nouvelle ? Triste mère pour un si bel enfant, monsieur Gilbert !

— Non, Madame... Où ce berceau doit aborder un jour ou l'autre, aujourd'hui, demain peut-être, c'est à une terre inconnue jusqu'à cette heure, et qu'on appelle la Patrie ; là, elle trouvera la vigoureuse nourrice qui fait les peuples forts : la Liberté !

— Ah ! de grands mots ! dit la reine ; je croyais que l'abus les avait tués.

— Non, Madame, dit Gilbert ; de grandes choses ! Voyez la France au moment où tout est brisé déjà et où rien n'est reconstruit encore ; où elle n'a pas de municipalités régulières, de départements à peine ; où elle n'a point de lois, mais où elle fait sa loi à elle-même ; voyez-la franchir, l'œil fixe et la marche assurée, le passage qui la conduit d'un monde à l'autre, ce pont étroit jeté sur l'abîme... Voyez ! ce pont, étroit comme celui de Mahomet, elle le traverse sans trébucher ! Où va-t-elle, cette vieille France ? A l'unité de la patrie. Tout ce qu'elle a cru difficile, pénible, insurmontable jusqu'ici, lui est devenu, non seulement possible, mais encore facile. Nos provinces étaient un faisceau de préjugés différents, d'intérêts opposés, de souvenirs individuels ; rien ne prévaudrait, croyait-on, contre ces vingt-cinq ou trente nationalités repoussant la nationalité générale ; le vieux Languedoc, la vieille Toulouse, la vieille Bretagne, consentiront-ils à se faire Bourgogne ou Dauphiné ? Non, Madame ; mais tous se feront France ! Pourquoi étaient-ils ainsi entêtés de leurs droits, de leurs privilèges, de leur législation ? C'est qu'ils n'avaient point de patrie. Or, je vous l'ai dit, Madame, la patrie leur est apparue, bien loin encore, dans l'avenir peut-être ; mais ils l'ont vue, mère immortelle et féconde, les appelant à elle les bras ouverts ; enfants isolés et perdus, celle qui les appelle, c'est la mère commune ! Ils avaient l'humilité de se croire Languedociens, Provençaux, Bretons, Normands, Bourguignons, Dauphinois ; non, ils se trompaient tous : ils étaient Français !

— Mais, à vous entendre, docteur, dit la reine avec un accent d'ironie, la France, cette vieille France, la fille aînée de l'Eglise, comme l'appellent les papes depuis le neuvième siècle, n'existerait que d'hier ?

— Et voilà justement où est le miracle, Madame ! C'est qu'il y avait une France, et qu'aujourd'hui il y a des Français, non seulement des Français, mais encore des frères, des frères qui se tiennent tous par la main. Eh ! mon Dieu ! Madame, les hommes sont moins mauvais qu'on ne le dit ; ils tendent à se socialiser ; pour les désunir, pour les empêcher de se rapprocher, il a fallu tout un monde d'inventions contre nature : douanes intérieures, péages innombrables, barrières sur les routes, bacs sur les fleuves, diversité de lois, de règlements, de poids, de mesures ; rivalités de provinces, de pays, de villes, de villages. Un beau jour, un tremblement de terre arrive qui secoue le trône et qui renverse toutes ces vieilles murailles, qui détruit tous ces obstacles ! Les hommes, alors, se regardent à la face du ciel ; à cette douce et bonne lumière du soleil, qui féconde non-seulement la terre, mais encore les cœurs ; la fraternité pousse comme une moisson sainte, et les ennemis eux-mêmes, étonnés des haines qui les ont agités si longtemps, s'avancent, non pas les uns contre les autres, mais les uns vers les autres ; les bras, non pas armés, mais ouverts ! Rien d'officiel, rien de commandé ! Sous cette marée qui monte, fleuves et montagnes disparaissent ; la géographie est tuée ; les accents sont encor divers, mais la langue est la même, et l'hymne universel que chantent trente millions de Français se compose de ces quelques mots : « Louons Dieu, qui nous a fait une patrie ! »

— Eh bien ! où voulez-vous en venir, docteur ? Croyez-vous me rassurer par la vue de cette fédération universelle de trente mille rebelles contre leur reine et leur roi ?

*(A suivre).